

VILLE DE



Extrait du Registre des Délibérations

Boissy-Saint-Léger le, 10 juillet 2020

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Délibération n°2020-34

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Objet : DETERMINATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES.

Nomenclature « ACTES » : 5.3.4

Date de convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 32
- Absents : 0
- Représenté : 1
- Votants : 33

Conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique salle des fêtes, le 10 juillet 2020 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Régis CHARBONNIER, maire.

Sont présents : Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Eveline NOURY, Monsieur Fabrice NICOLAS, Madame Muriel FERRY, Michel BARTHES, Madame Odile BERNARDI, Monsieur Pierre CHAVINIER, Madame Jacqueline PICHON, Monsieur Thierry VASSE, Madame Touria HAFYANE, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie CURIE, Monsieur Zouhir AGHACHOUI, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Eric MORGENTHALER, Monsieur Adama CISSOKHO, Monsieur Jacques DJENGOU-MBOULE, Monsieur Bakary DIABIRA, Madame Marie-Angèle YAPO, Madame Amelle NAIT AMARA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Evelyne BAUMONT, Monsieur Taylan TUZLU, Madame Martine KLAJNBAUM, Madame Laure THIBAUT, Monsieur Moncef JENDOUBI, Madame Claire DE SOUSA, Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Fabrice NGALIEMA (arrivé à 14h07 mn), Madame Ingrid CITERNE (arrivée à 14h14 mn), Monsieur Christian LARGER, Madame Pascale ISEL.

Absent ayant donné procuration : Monsieur Stéphane MAUGAN est représenté par Madame Eveline NOURY.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, selon l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de deux secrétaires de séance pris au sein du Conseil ; **Mme Claire CHAUCHARD et M. Fabrice NGALIEMA** sont désignés pour remplir cette fonction.

Mme Céline LENDARO Directrice Générale Adjointe des Services, M. Stéphane DENNEULIN Directeur Financier, Mme Elise MAINSANT Directrice du Développement Urbain, Mme Béatrice LAINÉ Assistante du DGS assistent à la séance.

La séance est déclarée ouverte à quatorze heures six minutes.

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

Considérant le renouvellement du conseil municipal en date du 03 juillet 2020,

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX

Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

Considérant la délibération 2020-33, déterminant et répartissant le nombre des membres dans les commissions communales,

Considérant l'avis exprimé par la Commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Développement Economique – Intercommunalité le 06 juillet 2020,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : **DESIGNE** les membres suivants pour les commissions communales :

- Commission Administration Générale – Finances – Ressources Humaines – Développement Économique – Intercommunalité

Membres : M. Régis CHARBONNIER – M. Fabrice NICOLAS (vice-président) – Mme Eveline NOURY – Mme Claire GASSMANN – Mme Marie CURIE – M. Ludovic NORMAND – Mme Evelyne BAUMONT – M. Michel BARTHES – M. Zouhir AGHACHOUI – Mme Touria HAFYANE – M. Eric MORGENTHALER – M. Adama CISSOKHO – M. Jacques DJENGOU - M. Christophe FOGEL - Mme Laure THIBAUT - M. Christian LARGER, Mme Pascale ISEL.

- Commission Affaires Techniques – Urbanisme- Travaux – Voirie – Circulation – Transport

Membres : M. Régis CHARBONNIER – Mme Claire GASSMANN (vice-présidente) – Mme Odile BERNARDI – M. Thierry VASSE – M. Fabrice NICOLAS – M. Pierre CHAVINIER – M. Stéphane MAUGAN – Mme Jacqueline PICHON – Mme Marie Angèle YAPO – M. Zouhir AGHACHOUI – M. Eric MORGENTHALER – Martine KLAJNBAUM - Mme Touria HAFYANE - Mme de SOUSA - M. JENDOUBI - M. LARGER - Mme ISEL.

- Commission Vie publique-Culturel – Sport – Associations – Enfance / Jeunesse - Petite enfance – Enfance

Membres : M. Régis CHARBONNIER – M. Pierre CHAVINIER (vice-président) – M. Eric MORGENTHALER – Mme Claire CHAUCHARD – Mme Odile BERNARDI – Mme Amelle NAIT AMARA – M. Taylan TUZLU – M. Stéphane MAUGAN– Mme Touria HAFYANE – Mme Muriel FERRY – Mme Eveline NOURY – Bakary DIABIRA – M. Zouir AGACHOUI - M. JENDOUBI - Mme THIBAUT - M. NGALIEMA - Mme CITERNE.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 4211 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Préfecture le, 21 JUIL. 2020
Et de la publication le 21 JUIL. 2020

Boissy-Saint-Léger, Le 10 juillet 2020
Pour extrait conforme
Le Maire,

Régis CHARBONNIER

